

# ENTRETIEN SANS PHYTO

*Ou comment composer avec les plantes spontanées dans l'espace public*

« La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires est aujourd'hui un enjeu majeur pour tous. La préservation et le retour à la qualité de la ressource en eau méritent bien que nous y mettions toutes nos forces. Mais pour autant, au quotidien, ce n'est pas si simple ! Ne plus utiliser de produits chimiques pour désherber, nous contraint à une nécessaire et difficile remise en cause de nos habitudes de travail et à une réorganisation de nos pratiques.

La commune de Bais est engagée depuis 2009 dans le programme Phyt'Eau Propre avec le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture. Après 3 ans, nous restons persuadés de l'intérêt de la démarche, de son importance au regard des enjeux, mais nous mesurons chaque jour un peu plus, sur le terrain, les difficultés humaines, techniques et financières qu'elle engendre.

Si l'entretien des voiries et des espaces verts est « gérable » sans phyto (encore qu'il faille être pugnace et inventif !), nous savons bien que la démarche d'entretien et d'embellissement d'une commune doit être partagée entre tous, élus, services techniques et habitants, pour être pleinement efficace. »

Sylvie PICHOT - Députée - Maire de Bais



Atelier sur l'entretien  
des cimetières  
à Bais



Espace cinéraire  
paysager  
à Bais



Entretien par les  
animaux  
à Andouillé



Paillage et vivaces  
pour les parterres  
à Andouillé



Tonte  
différenciée  
à Azé



Réfection des  
joints de caniveaux à St-  
Pierre-sur-Orthe

# ÉTAPES CLÉS POUR TENDRE VERS LE ZÉRO PHYTO

1

## Faire l'inventaire des pratiques pour se fixer des objectifs réalistes

Quelles surfaces sont actuellement traitées ? Quelles quantités de matières actives sont consommées ? quel est le linéaire de voirie à entretenir ? Quelle est la surface de pelouses et de parterres ? Quels sont les moyens humains disponibles pour ce travail ? De quel budget dispose-t-on ?

- ➔ Lister ces critères qui serviront à évaluer les pratiques les années suivantes.
- ➔ Identifier les surfaces à entretenir et les points d'eau.

### Ressources

En moyenne, près de 75 % des surfaces communales présentent un risque élevé de transfert vers la ressource en eau.

Pour aider les communes à réaliser cet état des lieux, plusieurs outils sont à disposition :

- un cahier des charges par la CREPEPP >>
- [Guide technique](#) avec retours d'expériences 53 par Phyt'eau propre

Les communes souhaitant déléguer ce travail à un prestataire peuvent solliciter [une aide financière](#) auprès de l'Agence de l'Eau.



Cliquez sur les images

**Informer  
Communiquer  
Associer**

les habitants

## Établir un plan de désherbage avec les agents validé en conseil municipal

Il s'agit d'identifier (sur une carte ou non) :

- les zones interdites de traitement (voir réglementation).
- les zones à risques de transferts
- les différents niveaux d'entretien souhaités : de l'horticole au plus naturel.

- ➔ Voir les techniques d'entretien possibles.
- ➔ Informer la population des différents niveaux d'entretien.
- ➔ Nommer un élu et un technicien référents.

2

## À chacun SES alternatives !

Il faut trouver un compromis. Entre l'acceptable visuellement, budgétairement, humainement et techniquement... C'est à chacun de voir !

Une chose est sûre : il ne faut pas attendre le même résultat visuel qu'avec du phyto ! Il faut repenser ses aménagements et ses pratiques. L'outil miracle n'existe pas.

La notion de propreté évolue. Les habitants tolèrent de mieux en mieux la végétation spontanée (référence faite à l'étude Acceptaflore, conduite par Plante et Cité).

- ➔ Combiner différentes solutions techniques mais aussi d'aménagements (pistes en page suivante).

3

## Améliorer l'existant

Il faut penser les nouveaux aménagements pour simplifier l'entretien. Par exemple, à Contest, les largeurs de pelouses sont calibrées pour faire des passages complets du tracteur tondeur.

- ➔ Lister les aménagements à revoir pour simplifier la tâche et définir un calendrier de travaux.
- ➔ Penser aux conséquences de chaque nouvel aménagement (en fonction des matériels et main d'œuvre disponibles).

**Politique  
Portage  
Technique**

indispensable

4

## Évaluer pour évoluer

Chaque année, il est important de quantifier le temps passé à l'entretien et de faire le point sur les difficultés rencontrées, afin de faire évoluer les pratiques.

- ➔ Reprendre les critères utilisés dans l'inventaire de départ, histoire de mesurer le chemin parcouru.

# LES ALTERNATIVES AUX PHYTOS

« On fait avec... »

« On s'organise... »

« On arrache... »

■ **Etouffer la végétation** : paillage minéral, végétal, rejointoiements...

■ **Devancer la végétation** :

- Coloniser l'espace avec des graines choisies (par exemple, roses trémières en pied de murs à Bouère, Bais...).
- Conserver certaines plantes spontanées pour leurs qualités esthétiques (Chélidoine en pied de mur à Andouillé).

■ **Composer avec la végétation spontanée** à certains endroits (référence faite aux travaux de Gilles Clément - paysagiste) et valoriser ces espaces refuges pour la biodiversité (ballades pédagogiques, aménagements spécifiques...)



Quartier Vauban (Allemagne), source Projets et territoire



Source : Plante et cité

■ **Réduire les surfaces d'espaces verts à entretenir**

- Redonner à certains espaces leur vocation première par le pâturage (Andouillé, Laval aggro...). Des agriculteurs et associations mayennaises proposent ce service (moutons et chèvres).
- Proposer aux habitants d'investir certains espaces (jardins intergénérationnels en Haute Mayenne, cogestion du fleurissement avec les habitants à Saint-Samson, permettre la continuité entre privé et public dans certains quartiers). Cf photo Allemagne.

■ **Modifier les aménagements** pour limiter et simplifier l'entretien (gazons difficiles d'accès remplacés par des couvre-sols, positionner les allées selon les usages constatés, réduire leur largeur, privilégier les vivaces et non les annuelles...)

■ **Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts** (tonte régulière des zones circulantes et des périphéries, la surface restante est fauchée par un agriculteur (comme à Azé ou Andouillé...)).

■ **manuellement** : la disponibilité des services techniques n'est pas toujours suffisante pour faire face aux débordements printaniers. Des aides ponctuelles peuvent pallier provisoirement. À Contest, quelques élus sont mis à contribution. À Andouillé, les parterres d'entrée de bourg sont confiés à un prestataire extérieur. À Azé, les habitants sont invités à entretenir leur pas de porte.

■ **mécaniquement** : les matériels existants sur le marché sont nombreux. L'obligation d'une réduction des phytos a précipité de nombreuses collectivités dans l'achat de matériels pas forcément adaptés aux zones à entretenir. Autre point de vigilance, certains matériels alternatifs induisent une consommation d'eau et d'énergie non négligeable (carburant, électricité ou gaz). Ces matériels sont à utiliser sur de petites surfaces.

- Faire appel à la créativité des techniciens fait aussi partie des solutions. En Bretagne, 2 agents d'une commune ont développé « la Pourazette » pour entretenir les sentiers sablés
- Une « CUMA » pour le matériel d'entretien à l'échelle d'une communauté de communes pourrait également s'envisager. La mutualisation entre plusieurs communes peut aussi fonctionner (balayeuse...).



# OBJECTIFS DE LA REGLEMENTATION : Qualité de l'eau et protection des personnes

Deux arrêtés nationaux et un arrêté préfectoral réglementent l'usage des produits phytosanitaires en Mayenne.

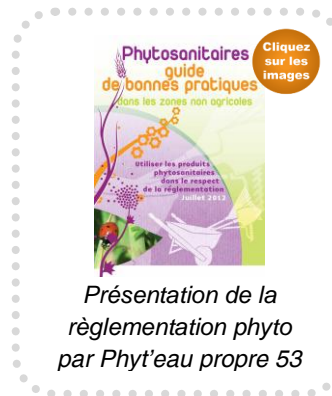
**Collectivités, agriculteurs, particuliers et entreprises sont tous concernés par l'interdiction de traiter chimiquement à proximité de l'eau :**

- À moins de 5 mètres minimum d'un point d'eau inscrit sur la carte IGN 1/25000<sup>ème</sup> (rivière, plan d'eau...);
- Directement et à moins d'1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égouts ;
- Directement dans les fossés et les zones humides ;
- À moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

**Le « zéro phyto » devient moins contraignant que le respect des réglementations !**

► L'arrêté de juin 2011 restreint fortement, voire **interdit l'usage de produits phytos dans les lieux fréquentés par le public et les personnes vulnérables** tels que les **écoles**, les **parcs**, les **terrains de foot...** **Toute zone traitée est interdite au public pendant le traitement et dans les 6 à 48h après application. En cas de traitement avec un produit autorisé, le balisage et l'affichage indiquant le produit utilisé et la date de l'intervention sont obligatoires (24 h avant).**

- L'obtention d'un certificat individuel « certiphyto » sera obligatoire pour tous les utilisateurs au 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- Un contrôle des pulvérisateurs (rampe > 3 mètres) est obligatoire tous les 5 ans.



Pour en savoir plus



Conseil Général de la Mayenne  
Alexis ROBERT - 02 43 59 96 34  
[alexis.robert@cg53.fr](mailto:alexis.robert@cg53.fr)



Phyt'Eau Propre 53  
Sandrine LEPLÉ - 02 43 67 38 90  
[sandrine.leple@mayenne.chambagri.fr](mailto:sandrine.leple@mayenne.chambagri.fr)



Association Synergies  
14 rue Jean Baptiste Lafosse  
53 000 LAVAL 02 43 49 10 02  
[synergies-reseau-collectivites@orange.fr](mailto:synergies-reseau-collectivites@orange.fr)  
[www.synergies53.fr](http://www.synergies53.fr)

## ●●● Les appuis techniques à votre disposition

- [Phyt'Eau Propre 53](#) pour l'actualité réglementaire, les bonnes pratiques, les risques et les techniques alternatives aux phytos.
- [ID Environnement](#) pour l'identification et la sensibilisation à la biodiversité (balades « la nature en ville »).
- La [CREPEPP](#) : interlocuteur régional sur les initiatives Ecophyto 2018. Elle propose une charte destinée aux collectivités volontaires pour progresser vers le 0 phyto.
- Des élus et techniciens de communes Mayennaises pour leur savoir-faire (identifiées par le [réseau des collectivités](#) ou Phyt'Eau Propre 53)



- [Plante et cité](#) pour ses ressources documentaires et techniques accessible aux adhérents (Synergies adhère en 2013)
- Le site [gestion différenciée nord pas de calais](#), véritable mine d'information
- La FEREDDEC Bretagne pour son excellent « [guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes](#) » et ses conseils techniques sur l'entretien des [terrains de foot](#) et des [cimetières](#).
- Chaque année, de nouvelles communes participent à l'opération « [laissons pousser](#) » comme à Mûrs Erigné.
- Agence de l'eau Loire Bretagne : [soutien aux projets](#)

Fiche réalisée le 15/01/2013 par l'Association Synergies dans le cadre de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable »

Action financée par :

L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional

